



Arrondissement de Marche-en-Famenne

Centre Public d'Action Sociale
Rue des écoles 29
6990 HOTTON
Tél. 084/37.41.50

Le CPAS de HOTTON procède à la constitution d'une réserve de recrutement d'aides familiaux (H/F) contractuels à l'échelle de recrutement D1.1 pour les besoins du Centre.

L'agent peut être recruté s'il remplit les conditions générales d'admissibilité suivantes :

- Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ou citoyen(ne) d'un état de l'espace économique européen ou de la Suisse. Les ressortissants hors Union européenne sont admissibles, ils restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des travailleurs étrangers applicable en Région wallonne ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- Être titulaire d'une attestation de capacité d'aide familial(e) (diplôme) certifiant qu'une des formations reconnues par la réglementation a été suivie selon une des filières suivantes :
 - Enseignement secondaire : auxiliaire familial(e) et sanitaire, puériculteur(rice), aspirant(e) en nursing (certificat 6^{ème} année) ;
 - Promotion sociale : auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité (certificat), aide-soignant(e) (certificat), aide familial(e) (certificat) ;
 - Education et formation en alternance : mêmes sections que l'enseignement de plein exercice (certificat) ;
 - Communauté germanophone : Ausbildung AFPK ;
 - Wallonie : aide familial(e) (attestation de capacité) ;
 - Soit titulaire d'un diplôme d'études belge ou étranger déclaré équivalent aux diplômes susvisés ;
- Être en possession, ou réunir les conditions pour l'obtenir, d'un certificat d'immatriculation d'aide familial(e) délivré par le Ministre de la Wallonie ayant la formation professionnelle dans ses attributions ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Posséder le permis de conduire B et disposer d'un véhicule à l'entrée en fonction. Le véhicule devra obligatoirement être couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » valide précisant que la clause « Responsabilité Civile Patronale » est couverte, et ce durant toute la durée du contrat de travail ;
- Faire acte de candidature ;
- Réussir un examen de recrutement ;

L'examen de recrutement est accessible également :

- Aux personnes ne répondant pas aux conditions APE ;
- Aux candidats titulaires d'une attestation provisoire de réussite à la délivrance du diplôme ;

→ La date limite de dépôt de candidature est fixée au **30 septembre 2019**. La candidature sera présentée exclusivement au moyen d'un formulaire disponible au CPAS de Hotton, rue des Ecoles, 29 à 6990 Hotton.

Elle sera adressée à Madame la Présidente du Centre Public d'Action Sociale de Hotton, rue des Ecoles, 29 à 6990 Hotton soit par lettre recommandée, soit contre accusé de réception de la Directrice générale du Centre Public d'Action Sociale.

La candidature devra être accompagnée d'un Curriculum Vitae, d'une lettre de motivation démontrant un réel intérêt pour le travail dans le secteur de l'aide à la personne et/ou les services d'aide à domicile, d'une photo d'identité, d'une copie des certificats, diplômes et autres titres requis par les conditions de recrutement ainsi que d'une déclaration sur l'honneur attestant que le (la) candidat(e) s'engage à produire, au cas où sa candidature serait retenue, les documents suivants : un extrait d'acte de naissance et un extrait du casier judiciaire en ordre de validité (max : 3 mois).

L'examen de recrutement :

Sera constitué d'une épreuve orale qui se déroulera selon les modalités suivantes :

Entretien et questions en rapport avec l'emploi postulé y compris la préparation de question(s) de mise(s) en situation(s) pratique(s).

Cette épreuve doit aussi permettre de déceler les capacités d'initiative, d'organisation, d'adaptation et d'intégration du candidat.

Minimum de points requis : 60/100 ;

- ➔ Le lieu, la date et l'horaire de l'épreuve de recrutement seront communiqués aux candidats répondant aux conditions.
- ➔ Tous les candidats ayant obtenu la moyenne de 60 % lors de l'épreuve de recrutement seront versés dans une réserve de recrutement valable 2 ans, avec la faculté pour le Conseil de l'Action Sociale de la renouveler une fois un an, avant la date ultime d'expiration du délai de validité.

PROFIL DE FONCTION

L'Aide familial(e) est intégré(e) dans le travail social. Il/elle est engagé(e) par un service agréé d'aide aux familles et aux personnes âgées et travaille sous la responsabilité et le contrôle de celui-ci. La mission de l'Aide familial(e) s'exerce en étroite collaboration avec la famille et/ou l'entourage. L'Aide familial(e) peut contribuer à une insertion dans la vie sociale et joue un rôle important de prévention :

- Intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne.
- Permettre le maintien à domicile des personnes et de leur assurer une qualité de vie.
- Intervenir sur un plan individuel : vis à vis de la personne aidée.
- Intervenir sur un plan collectif : vis-à-vis de la famille et de l'environnement de la personne en apportant une aide concrète, organisée et soutenue par la collectivité.
- Intervenir sur un plan préventif : par son rôle éducatif, par son observation, sa capacité de repérer et de signaler les situations à risques.
- Intervenir sur un plan curatif : par son rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière.
- L'ensemble des tâches réalisées contribuent au bien être quotidien des personnes et relève des domaines suivants :
 - Aide à la vie quotidienne :
 - Accompagnement des enfants, des personnes âgées, malades ou handicapées.
 - Aide aux déplacements à l'extérieur.
 - Courses.
 - Entretien courant des pièces habitées et du linge.
 - Préparation des repas, etc.
 - Rôle sanitaire :
 - Tâches liées à la santé, à l'hygiène, au confort et à la sécurité de la personne.
 - Rôle éducatif :
 - Conseils d'hygiène de vie.
 - L'adaptation du logement.
 - Soutien des familles dans leur rôle éducatif.

- Evaluation et stimulation des potentialités afin que la personne reste acteur de son vécu quotidien.
- Aide relationnelle :
 - Ecoute.
 - Identification des difficultés.
 - Soutien par la présence, le dialogue, le maintien de l'autonomie.
 - Accompagnement dans le cadre des soins palliatifs.
- Aide sociale :
 - Accompagnement lors des démarches administratives et dans l'organisation du budget ; cette aide est limitée à une aide immédiate de proximité.
 - Appel et orientation vers des services ou des organismes spécialisés.

Plus de détails auprès du Service du Personnel du CPAS. 084/37.41.67